

Affaires courantes

[Texte]

LA CONSTRUCTION D'UN BRISE-LAMES AU PORT POUR
PETITS BATEAUX KUSKANOOK, SUR LE LAC KOOTENAY,
EN C.-B.

Question n° 448—**M. Arseneault:**

1. Le gouvernement a-t-il accordé un contrat en vue de la construction d'un brise-lames au port pour petits bateaux Kuskanoock, sur le lac Kootenay, en C.-B., et dans l'affirmative, a) quel ministère a fourni les fonds nécessaires, b) de quel budget précis provenaient ces fonds, c) quels sont les montants totaux des budgets, d) combien d'argent reste-t-il dans les budgets, et e) comment a-t-on procédé pour la répartition des fonds?

2. Quel est a) le nombre estimatif d'embarcations qui utilisent ces installations et b) la ventilation des activités (navigation de plaisance, pêche, etc.) qui sont tenues grâce à ces installations?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères des pêches et des Océans et des Travaux publics m'informent comme suit:

1. (a) Le ministère des Travaux publics, au nom du ministère des Pêches et des Océans, a octroyé deux contrats pour la construction d'un brise-lames aux firmes suivantes.

Montant	Entrepreneur
798 593 \$	L.J. Construction
913 359 \$	Currier Contracting Limitée

Des appels d'offres publics ont été utilisés pour effectuer l'octroi de ces contrats.

b), c) Les fonds provenaient de deux sources, à savoir le Programme de relance des Ports pour petits bateaux (225,3 millions de dollars sur quatre ans, jusqu'au 31 mars 1991) et le Programme ordinaire des Ports pour petits bateaux (67,4 millions de dollars en 1990-1991).

d) Les fonds affectés à ces deux programmes sont entièrement épuisés.

e) Tous les fonds ont été répartis selon les priorités des projets régionaux.

2. a), b) Une fois les travaux terminés, le port pourra accueillir environ 175 bateaux de plaisance principalement.

M. RYSZARD PASKOWSKI

Question n° 472—**Mr. Kilgour:**

En ce qui concerne l'employé du Service canadien du renseignement de sécurité Ryszard Paskowski, a) le SCRS l'avait-il informé de la nature de sa mission à Rome en 1986 et, dans la négative, pour

quelle raison, b) le SCRS a-t-il essayé de le convaincre de dire aux autorités policières romaines qu'il effectuait une visite privée et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): M. Ryszard Paskowski n'a jamais été un employé du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Entre le moment de son arrivée au Canada en décembre 1984 et de son départ pour Rome en 1986, il a effectivement fourni des informations au Service à propos de présumées activités au Canada d'un service de renseignements étranger. Ces informations n'ont pu être confirmées et, comme l'a dit en Chambre le Solliciteur général de l'époque, l'honorable James Kelleher, le 22 janvier 1988, le SCRS a mis fin à ses rapports avec M. Paskowski avant que celui-ci ne quitte volontairement le Canada en août 1986 pour se rendre en Italie.

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) a examiné à fond les rapports qu'il y a eus entre le Service et M. Paskowski et il n'a rien constaté de répréhensible dans la conduite du Service.

LE SALVADOR—L'ENQUÊTE DE LA POLICE SUR
L'ASSASSINAT DE SIX JÉSUITES ET DE DEUX FEMMES À
L'UNIVERSITÉ D'AMÉRIQUE CENTRALE

Question n° 481—**M. Robinson:**

Le gouvernement canadien a-t-il, au cours des deux dernières années, envoyé un agent de la GRC et un membre du personnel de l'ambassade canadienne au Costa Rica pour effectuer une analyse technique au sujet de l'enquête menée par la police salvadorienne à propos de l'assassinat de six Jésuites et de deux femmes à l'Université d'Amérique centrale et, dans l'affirmative, quelles ont été les conclusions des rapports présentés au gouvernement canadien par ces envoyés?

Le très hon. Charles Joseph Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): À la réunion de l'OEA du 30 novembre 1989, l'Observateur permanent du Canada a déclaré que le Canada accueillerait toute demande d'aide des dirigeants du Salvador visant à enquêter sur l'assassinat de six prêtres jésuites et de leurs employées. À la demande du gouvernement salvadorien, l'ambassadeur du Canada accompagné de l'agent de liaison de la GRC et d'un autre responsable de l'ambassade à San Jose accrédité auprès du gouvernement du Salvador, se sont rendus à San Salvador du 4 au 6 janvier 1990 pour y rencontrer des responsables du gouvernement, de l'Église et de l'Université d'Amérique centrale. Par la suite, les responsables de l'ambassade se sont entretenus avec des hauts fonctionnaires britanniques, espagnols et américains, ainsi qu'avec l'Unité d'enquête spéciale du Salvador et deux enquêteurs criminels de Scotland Yard. Ils sont arrivés à la conclusion que l'enquête était menée de façon consciencieuse et professionnelle. Le gouvernement du Salvador n'ayant présenté aucune demande d'aide particulière et l'enquête étant passé rapidement